



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Compte rendu de l'avis de la Chambre régionale des comptes

La Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a récemment examiné la situation financière de notre commune, à la suite d'une saisine du préfet de Saône-et-Loire portant sur le compte administratif 2024. Elle a communiqué son rapport le 8 août 2025 et il est consultable sur le site internet de la commune dans la rubrique <https://www.tramayes.fr/vie-municipale/budget-et-finances>.

Le compte administratif 2024 présente en effet un déficit de 607 424,58 €, soit 48 % des recettes de fonctionnement. Ce dépassement est supérieur au seuil légal de 10 % fixé pour les communes de notre taille. Ce déficit s'explique principalement par l'opération « Institut de Tramayes ». Les recettes attendues, en particulier le loyer de l'association locataire, ne seront encaissées qu'après la fin des travaux prévue en décembre 2025. La Chambre régionale des comptes recommande de différer plusieurs projets d'investissement non prioritaires, tels que la rénovation de la salle omnisports ou encore le lotissement du Tacot. Sur le budget chaufferie, compte tenu du fait qu'il est primordial de procéder au remplacement de la chaudière biomasse, il est proposé de reporter le projet d'installation de capteurs solaires thermiques. Ces reports permettraient de réduire les dépenses prévues pour 2025. Enfin la chambre régionale des comptes alerte sur la détermination du loyer à demander à l'association Institut de Tramayes en constatant que pour l'instant cette opération n'est pas encore à l'atteinte des objectifs en terme de recrutement d'étudiants.

Le conseil municipal a pris connaissance de cette analyse et la partage en grande partie. Selon les recommandations des opérations vont être reportées voire annulées dans le cas du projet d'installation de capteurs solaires thermiques, opération devenue inutile par le remplacement de la chaudière biomasse. En ce qui concerne l'Institut de Tramayes, le conseil municipal décide d'appliquer un montant de loyer réaliste dès la fin des travaux sans attendre début 2027 tel qu'indiqué par la chambre régionale des comptes.

En complément, on peut se demander si cette situation financière n'est pas liée à l'achat coup de cœur de la propriété TERRIER pour un montant de 600 000 €, achat fait en 2023 alors que ce n'était pas prévu au budget initial. Cette opération a bien entendu des incidences financières pour la commune mais cela peut être relativisé. En effet, comme indiqué dans un précédent « En Direct », la société Chez Moi Demain travaille sur un projet de gîtes pour aidants – aidés. Ce projet prend bonne tournure et la société Chez Moi Demain a confirmé son intention d'acheter la maison et le jardin TERRIER pour un montant de 500 000 € afin de réaliser ce projet. Ainsi, les fermes et le parc TERRIER sont d'un coût de 100 000 € pour la municipalité.

2. Remplacement de la chaudière bois

La chaudière bois de 1,2 MW, installée depuis 19 ans dans la chaufferie communale, est aujourd'hui hors service en raison de multiples corrosions perforantes. Elle ne peut plus assurer le chauffage et la production d'eau chaude. Cette chaufferie alimente l'EHPAD (y compris en eau chaude sanitaire), les bâtiments communaux (école, mairie, salle polyvalente, etc.) ainsi qu'une soixantaine de logements privés raccordés au réseau de chaleur. Des chaudières fioul d'appoint ont permis de pallier temporairement le dysfonctionnement, mais elles ne constituent pas une solution durable, notamment du fait de leur coût, de leur impact environnemental. De plus en cas de panne, il n'y a plus de solution de secours. Le conseil a donc décidé de remplacer la chaudière bois existante par une installation neuve, adaptée aux besoins actuels, incluant les équipements nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal et une gestion technique modernisée de la chaufferie. Une procédure adaptée de marché public a donc été ouverte conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique. Il y a eu 15 retraits de dossiers, 3 visites

de site et 2 entreprises ont répondu Le choix s'est porté sur la société ARBAN située dans l'Ain avec une offre à 641 700 € HT. Un nouvel emprunt de 650 000 € va être contracté et un budget supplémentaire a été voté.

3. Rénovation de la salle omnisport : déclaration sans suite de la procédure de marché public

Suivant la recommandation de la chambre régionale des comptes, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à la procédure de marché public visant à sélectionner par concours une maîtrise d'œuvre pour la rénovation – extension de la salle omnisport. Toutefois, ce projet pouvant être réactiver ultérieurement, il est aussi décidé de poursuivre la sécurisation foncière autours de cette salle omnisport.

4. Déclassement d'un chemin rural

Le chemin rural, dit Chemin de Montangerand, partant de Champvent jusqu'à la route de Pierreclos, a été constaté en état d'abandon. Des riverains souhaitent en faire l'acquisition. Une procédure de déclassement sera donc organisée, avec enquête publique, comme le prévoit la réglementation. Un avis d'enquête publique sera publié sur le site internet de la mairie et affiché.

DIVERS

 Le lavoir des Farges encore victime de dégradations : des tuiles cassées ont été constatées au lavoir des Farges. Une fois de plus, des adolescents semblent avoir escaladé le toit malgré les protections en place. Ce lavoir, site historique apprécié des pèlerins du GR76, mérite d'être respecté. L'association de sauvegarde du patrimoine appelle chacun à cesser ces incivilités afin de préserver ce trésor local.

 A nouveau on constate que des déjections canines sont présentes sur des lieux publics. En particulier, la charrière des jardins ou le chemin des écoliers ne doivent pas être considérés comme un dépotoir à crottes de chiens. Il est normal et impérativement demandé que chaque propriétaire de chien ramasse les déjections canines de son animal dans les lieux régulièrement fréquentés par le public.

 L'école de Tramayes cherche une nouvelle personne en service civique pour l'année 2025-2026. Les candidatures sont à envoyer à l'adresse mail de l'école : 0710219c@ac-dijon.fr

 Débroussaillage obligatoire – Prévention incendie

Afin de limiter les risques d'incendie, il est rappelé aux propriétaires que le débroussaillage et le nettoyage des terrains sont obligatoires aux abords des bois, forêts et zones naturelles. Chaque propriétaire doit procéder régulièrement à l'entretien de sa parcelle et de ses abords afin d'assurer la sécurité de tous. Merci de votre vigilance.

URBANISME

Il semble qu'il y ait au moins une entreprise qui fasse localement du démarchage à domicile pour effectuer des travaux d'entretien d'extérieurs tels que jardinières, mise en peinture des volets, des façades. Afin d'éviter tout problème ultérieur vis-à-vis de ce genre de démarchage, nous vous invitons à dater et signer un devis si cela vous semble convenable. Cela va vous permettre de bénéficier d'un délai légal de rétractation de 14 jours, vous permettant de parler à votre entourage de ce projet. D'autre part, nous rappelons que des travaux de type changement de portes ou fenêtres, mise en peinture de volets ou façades **doivent** faire l'objet d'une demande écrite en mairie pour instruction par les services de l'État, en particulier en centre-bourg protégé par le service départemental de l'architecture (Architecte des Bâtiments de France). Afin d'avoir une meilleure chance d'acceptation, nous vous invitons à prendre référence au Plan Local d'Urbanisme (<https://www.scmb71.com/au-quotidien/urbanisme/plui-ex-ccmc>)

INFOS PRATIQUES

-  Assistante sociale : RDV au 03 85 59 03 18
-  France Services : mercredi après-midi & vendredi matin (RDV au 06 77 30 29 81)
-  Déchèterie (horaires d'été jusqu'au 27/09) : mardi et samedi 7h-13h

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- Dimanche 7 sept. – Salon des fèves
- Dimanche 14 sept. – Play In de la fanfare (concert gratuit à 17h30, parc du château)
- Dimanche 21 sept. – Journées européennes du patrimoine (expositions et circuits découvertes)
- Dimanche 28 sept. – Festival des Potes, parc Terrier

ZOOM SUR LES ASSOCIATIONS

PLAY IN

Depuis vingt ans, la batterie fanfare organise son PLAY IN. C'est la 18ème édition cette année et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 14 septembre dans le parc du château. Dès 10 heures vous pourrez assister aux répétitions mais surtout nous vous invitons à 17 heures 30 à assister au concert. Il est gratuit et vous permettra de profiter du cadre magnifique du parc. Les chefs et les nombreux musiciens présents vous attendent pour cet évènement majeur dans la programmation annuelle de la fédération musicale de Saône-et-Loire.

RACONTE-MOI TRAMAYES



Cette toute nouvelle association vous invite à venir découvrir les curiosités architecturales de votre commune à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Pour cette cinquième édition, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 21 septembre dès 10 heures au n°13 Grand'rue (ancien magasin de Mme Loriol) ainsi que place de la poste pour découvrir les trésors communaux découverts par les membres de l'association.

Vous pourrez jouer au détective en parcourant les différents circuits proposés. Vous pourrez bien sûr nous rencontrer et pourquoi pas nous rejoindre dans cette nouvelle association culturelle. Pour dénicher toutes ces curiosités, les bénévoles de l'association ont pris en photo vos toits, façades, murs et portails. Nous vous remercions de votre compréhension.

COURS DE MUSIQUE À TRAMAYES !

Inscriptions jeudi 4 septembre de 17h30 à 19h30 à la salle de musique. Infos auprès d'Elodie CUNIN au 06 12 11 06 02

FOYER RURAL

DANS LA BONNE HUMEUR

ACTIVITES TRAMAYES ET LOISIRS 2025/2026

CHANT CHORALE	A partir de jeudi 18 Septembre	Judi 19h30 à 21h	Salle mairie 1 ^{er} étage	Evelyne Desperrier 06/48/60/50/64 Séverine Bacot 06/07/87/06/91	150€ L'année
BADMINTON	Toute l'année	Lundi 19h30 à 21h	Salle omnisports	Amélie Aucagne 06/61/75/47/11	27€ L'année
Nouveauté TENNIS DE TABLE	Le mercredi	19h30 à 21h	Salle omnisports	Evelyne Desperrier 06/48/60/50/64	27€ l'année
GI GONG	A partir du lundi 22 septembre	17h30 à 18h30	Salle des fêtes	Evelyne Desperrier 06/48/60/50/64	96€ L'année
SI ON JOUAIT (jeux de société)	A partir de septembre	Un ou deux vendredis par mois	Salle de la mairie premier étage	Virginie Negny 06/76/87/98/29	27€ l'année
STAGES LUDIQUES ET SPORTIFS Rollers, Badminton Tir à l'arc Tennis Tennis de table Handball et Basket	Vacances Toussaint avril et juillet		Salle omnisports	Evelyne Desperrier 06/48/60/50/64	38€ le stage d'une semaine

CLUB JEUNESSE ET FORME

Assemblée générale CJE
Vendredi 5 septembre
20h30
Salle de la mairie de Tramayes



Club Jeunesse et Forme

Activités 2025-2026

Reprise des cours le lundi 8 septembre

Inscriptions salle de la mairie: - vendredi 5 septembre de 17h30 à 20h00
- samedi 6 septembre de 10h00 à 12h00

Lundi avec Carlos (salle des fêtes)		
Danse de salon	18h30 à 19h30	Nouveauté
Rock débutant	19h30 à 20h30	
Rock intermédiaire	20h30 à 21h30	

Mardi matin avec Blandine (salle des fêtes)		
Yoga	10h00 à 11h30	

Mardi soir avec Jérémy (salle des fêtes)		
Cross Training ados	18h15 à 19h00	
Cross Training adultes	19h00 à 19h45	
Cross Training adultes	19h45 à 20h30	
Stretching express	20h30 à 21h00	

Mercredi matin avec Laure (salle de motricité)		
Yin Yoga	10h30 à 11h45	

Jeudi soir avec Laure (salle des fêtes)		
Yin Yoga	17h30 à 18h45	Nouveauté

Jeudi matin avec Frédéric (salle des fêtes)		
Gym bien être	9h15 à 10h15	
Gym douce	10h30 à 11h30	

Jeudi soir avec Rose (salle de motricité)		
Eveil gym (pour les 3-6 ans)	17h30 à 18h30	

Jeudi soir avec Sarah (salle des fêtes)		
Step	19h00 à 19h45	
Renforcement intégral	19h45 à 20h30	
Mix Pilates (sol, ball, stretching)	20h30 à 21h15	Nouveauté

Contact:
jeunesseetforme@gmail.com
Roselyne Pardon: 06.50.82.58.76
Julie Jugnet: 06.07.51.92.73